

Adresse de la société populaire de Voiron (Isère) qui dépose des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Voiron (Isère) qui dépose des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 389;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23035\\_t1\\_0389\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23035_t1_0389_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

thermidor, et lui présenter l'adresse mentionnée ci-dessus (1).

GOULY : Citoyens, la justice et l'impartialité doivent caractériser toutes vos démarches. Celle que fait la section de l'Homme-Armé est peut-être l'effet d'insinuations perfides... (*Murmures*). N'écoutez pas les vociférations des aristocrates... (*Mouvement d'indignation*).

Bientôt tout le peuple françois sera aristocrate, s'écrie un membre.

[On demande que Gouly soit rappelé à l'ordre].

COLOMBEL : Il est bien difficile de croire que la section qui vint la première vous offrir son sang, pendant que son comité révolutionnaire conspirait, dans la nuit du 9 au 10, de croire, dis-je, qu'elle veuille aujourd'hui tromper votre religion... (*Applaudi*). Au surplus, je demande le renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale.

BOURDON de l'Oise : Rappelez-vous que la section de l'Homme-Armé fait partie d'un district célèbre dans les fastes de la révolution, et qui s'est signalé dès son aurore (le district des Blancs-Manteaux); ces citoyens ont, seuls avec les Gardes-Françoises, contribué à la démolition de la Bastille, et je viens de serrer la main à plusieurs qui étoient avec moi à cette expédition. Certes, je suis loin de croire qu'ils soient des aristocrates; j'appuie la motion de mon collègue Colombel.

Un membre : Je demande que Gouly soit rappelé à l'ordre (2).

[Un membre remarque que Gouly n'a point attaqué la section de l'Homme-Armé, et n'a fait qu'une observation générale sur les menées que pouvoient employer les aristocrates pour se procurer l'impunité (3)]. [Et moi je demande qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur la liberté des opinions. — La Convention passe à l'ordre du jour (4)].

## 14

**La société populaire de Voiron, département de l'Isère, dépose plusieurs effets en or et en argent, des casques, des gibernes, des souliers et 1731 chemises neuves pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

(1) Pour extrait conforme : GAUTIER (*présid.*), MAIRE (*secrét. par interim*).

(2) *Ann. patr.*, n° DLXXXVI; *J. Fr.*, n° 684; *J. Perlet*, n° 686; *C. univ.*, n° 952; *J. Sablier*, n° 1 489; *J. Mont.*, n° 102; *Rép.*, n° 233; *M.U.*, XLII, 362; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 446; *F.S.P.*, n° 401; *C. Eg.*, n° 721; *J. Paris*, n° 587. Certaines gazettes précisent que la délégation de la section a obtenu les honneurs de la séance.

(3) *F.S.P.*, n° 401.

(4) *J. Perlet*, n° 686; *J.S.-Culottes*, n° 541; *J. Jacquin*, n° 741.

(5) *P.V.*, XLIII, 131. *B<sup>n</sup>*, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Voiron, réuni aux comm<sup>tes</sup> de la sté popul. de Voiron, aux c<sup>tes</sup> représentants de la députation du départ<sup>t</sup> de l'Isère; Voiron, 8 therm. II*] (1)

Citoyens représentants,

Nous vous prions d'annoncer à la Convention nationale que la société populaire de Voiron, jalouse de concourir à tout ce qui peut contribuer au bonheur de la République et à la prospérité de ses armes, a fait les dons suivants et dont on peut disposer, sçavoir : un cachet en or, 15 pièces ou médailles argent, dont une d'or, 6 couverts argent, 3 écuelles à café, un étui, un cachet et une croix argent, 13 paires boucles argent, dont 6 grandes et 7 petites, 4 sacs, dont 2 de toile et 2 de peaux, plusieurs casques, 4 gibernes, un chapeau, 2 bonnets de police, 8 paires de souliers, 6 paires de bas, 9 culottes de drap blanc, 2 grands pantalons, 1 731 chemises neuves, que la société a fait faire à ses frais, et dont 1 000 ont déjà été remises dans les magasins militaires de la République, à Grenoble. Les autres 731 sont à la disposition du comité de salut public : ces foibles dons ne coûtent rien à nos cœurs dès qu'il s'agit du bonheur public.

Nous joignons ici, citoyens représentants, copie d'une pétition que les circonstances malheureuses dans lesquelles nous nous trouvons nous ont forcés de présenter à la commission des subsistances. Nous vous supplions de la lire avec toute l'attention dont vous êtes susceptibles, et de l'appuier de tout votre pouvoir auprès de la susdite commission et du comité de salut public, à qui nous adressons également une copie. Soyez nos organes auprès d'eux. Qu'un secour[s] prompt nous assure une existence qui ne sera employé[e] qu'au soutien de la République. Nos fortunes et nos bras seront toujours consacrés au soutien de la liberté, et nous ne faisons cas de la vie que pour la défendre. S. et F.

CALIGNON (*maire*), BARNET aîné (*off. mun.*), MENOU (*agent nat.*), [une signature illisible (celle du secrétaire) et 8 signatures de notables].

## 15

**Le citoyen Sherlock, ancien défenseur, demande de l'emploi.**

**Renvoyé au comité de salut public (2).**

[*Le cap<sup>e</sup> d'infanterie Sherlock, à la Conv.; 16 therm. II*] (3)

Le cit[oyen] Sherlock ayant 11 années de service effectif, dont 5 comme soldat et 6 comme officier, ayant fait 6 campagnes, malheureux sur tous les rapports, ayant perdu sa femme et

(1) C 311, pl. 1 234, p. 8.

(2) *P.V.*, XLIII, 131.

(3) C 315, pl. 1 264, p. 41 et 42.